

## ► Sommaire

### Emploi

### ABF Franche-Comté

### Prix du livre

### Marchés publics : réglementation

### Quelques chiffres sur le livre

### Vient de paraître

### Publics spécifiques

### Patrimoine :

- Lure
- Pays du Revermont

### Manifestations et agenda

### Formations

## ► Communication

ACCOLAD Informations est au service des professionnels de la lecture, de l'audiovisuel et de la documentation. Vous pouvez nous signaler les informations que vous désirez voir figurer dans les différentes rubriques. La date limite d'envoi de vos articles pour le numéro de septembre/octobre 2008 est le **20 août 2008**.

Courriel : [accolad@livre-franchecomte.com](mailto:accolad@livre-franchecomte.com)

Site : [www.livre-franchecomte.com](http://www.livre-franchecomte.com)

*Lettre électronique de l'ACCOLAD* : afin de vous informer encore plus rapidement de l'actualité en région Franche-Comté, l'ACCOLAD met à votre disposition sa lettre électronique.

Inscription : [vincent.ferreni@livre-franchecomte.com](mailto:vincent.ferreni@livre-franchecomte.com)

## ► Informations

### Emploi

L'Espace multimédia Gantner (Bourogne, 90) recherche un chargé des publics – art et nouvelles technologies responsable de la mise en place d'actions d'accompagnement à la programmation du lieu pour le public de proximité – enfants, adolescents, adultes – et pour des publics plus spécifiques.

Il est également le relais de la structure auprès des artistes invités et, concernant les questions de communication et de médiation dans la presse, auprès des acteurs concernés.

Contact : **Mme Valérie Perrin**, responsable de l'Espace multimédia Gantner

Tél. 03 84 23 59 72 - [valerie.perrin@cg90.fr](mailto:valerie.perrin@cg90.fr)

D'autres offres d'emplois sont présentées sur le site de l'ACCOLAD :

[www.livre-franchecomte.com](http://www.livre-franchecomte.com)

## ABF Franche-Comté

Nouveau bureau du groupe ABF Franche-Comté élu lors du CA du 11 mars 2008 :

*Présidente* : **Nadine Marchal** (MD 25)

*Vice-présidents* : **Brigitte Demange** (Bibliothèque de Palente/Besançon) et **Claude Andreoni** (Médiathèque Pierre Bayle Besançon)

*Secrétaire* : **Danièle Gentit** (MD 25)

*Secrétaire-adjoint* : **Odile Mulin** (BM Saint Vit)

*Trésorier* : **Charles Delepelaire** (MD 25)

*Correspondant local de la revue Bibliothèques* : **Claude Andreoni**

## Prix du livre

Dans le cadre d'une formation sur les marchés publics organisée par l'ACCOLAD, plusieurs questions ont été posées concernant le prix du livre. Afin de vous répondre, voici les éléments essentiels actualisés en avril 2008 par la DLL.

La loi sur le prix unique du livre dite loi Lang, votée par un Parlement unanime, a été promulguée le 10 août 1981. Elle a instauré le système du prix unique du livre : chaque livre a un prix fixé par l'éditeur ou par l'importateur et ce prix s'impose à tous les détaillants. Le marquage du prix est obligatoire.

Le prix unique signifie que le même livre sera vendu au même prix par tous les détaillants, quelle que soit la période de l'année concernée, à concurrence cependant de la remise légale de 5 % que tous les détaillants peuvent pratiquer.

Que l'on soit à Paris, dans une grande ville ou dans une zone rurale, le même livre sera donc vendu au même prix dans les FNAC, dans un

hypermarché, dans une maison de la presse ou dans une librairie traditionnelle.

*Article 3 - Modifié par Loi n°2003-517 du 18 juin 2003 art. 4 (JORF 19 juin 2003)*

Par dérogation aux dispositions du quatrième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> et sous réserve des dispositions du dernier alinéa, le prix effectif de vente des livres peut être compris entre 91 % et 100 % du prix de vente au public (remise de 9 % maximum) lorsque l'achat est réalisé :

- pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement, de formation professionnelle ou de recherche, les syndicats représentatifs ou les comités d'entreprise ;

- pour l'enrichissement des collections des bibliothèques accueillant du public, par les personnes morales gérant ces bibliothèques. Le prix effectif inclut le montant de la rémunération au titre du prêt en bibliothèque assise sur le prix public de vente des livres prévue à l'article L. 133-3 du code de la propriété intellectuelle.

Le prix effectif de vente des livres scolaires peut être fixé librement dès lors que l'achat est effectué par une association facilitant l'acquisition de livres scolaires par ses membres ou, pour leurs besoins propres, excluant la revente, par l'État, une collectivité territoriale ou un établissement d'enseignement.

*Article 4*

Toute personne qui publie un livre en vue de sa diffusion par courtage, abonnement ou par correspondance moins de neuf mois après la mise en vente de la première édition fixe, pour ce livre, un prix de vente au public au moins égal à celui de cette première édition (en pratique aujourd'hui, il ne s'agit quasiment plus que des éditions clubs).

*Article 5*

Les détaillants peuvent pratiquer des prix inférieurs au prix de vente au public mentionné à l'article 1<sup>er</sup> sur les livres édités ou im-

portés depuis plus de deux ans, et dont le dernier approvisionnement remonte à plus de six mois.

### **Les supports multimédia comportant un « livre »**

Il arrive que des livres incorporent des CD, DVD, bandes magnétiques, films. En ce cas, le principe est que chaque support se voit appliquer le taux de TVA qui lui est propre. Le taux normal de TVA est aujourd'hui de 19,6 %. Un produit hybride (livre + non-livre) qui ne comporte pas des prix distincts est soumis à ce taux normal. Si les prix du produit hybride sont bien distincts, la partie livre est soumise au taux réduit de 5,5 %, ainsi qu'au prix unique.

### **Le prix de lancement**

L'éditeur est tenu de déterminer un prix de vente au public. Il est lui cependant possible de fixer deux prix de vente au public successifs : le premier prix, inférieur à celui qui sera appliqué ultérieurement, est appelé prix de lancement. Ce prix est un prix de vente au public valable pour une période déterminée ; il doit être indiqué dans les mêmes conditions que le prix de vente au public applicable dans un second temps. Le prix de lancement ne peut être considéré comme une remise, l'éditeur fixe successivement deux prix de vente, il est bien entendu que dès que la période de validité du prix de lancement est écoulée, celui-ci ne peut plus s'appliquer.

### **Le prix de souscription**

Le prix de souscription n'est pas un prix de vente au public, il n'y a donc pas changement de tarif lorsque l'ouvrage entre en librairie. Le prix de souscription est le prix de vente d'un ouvrage à paraître.

Les offres suivantes, bien qu'utilisées couramment, sont illégales (soit qu'elles contreviennent à la loi du 10 août 1981, soit qu'elles enfreignent les lois relatives à la concurrence) :

- lancer une souscription pour un ouvrage déjà disponible ;
- refuser la souscription à une personne (physique ou morale) qui veut en bénéficier ;
- vendre le même ouvrage simultanément au prix de vente public et à un autre prix, fut-il baptisé « prix de souscription » ou « prix de lancement » ;
- présenter un prix de lancement comme une remise par rapport au prix de vente au public ;



- vendre un livre au prix de lancement quand le délai de validité de celui-ci est écoulé ;
- réserver le prix de lancement à une catégorie déterminée d'acheteurs.

Sources : **DLL, «Prix du livre, mode d'emploi»**  
*Actualisation 2008 de la Direction du livre et de la lecture*

Ministère de la culture et de la communication  
 182 rue Saint-Honoré  
 75033 Paris Cedex 01  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/dll/>

### Marchés publics

L'ACCOLAD en partenariat avec la MD du Doubs a organisé une journée d'étude sur les marchés publics. Ce texte résume les rapports commerciaux et culturels des librairies et des bibliothèques. Il a été approuvé par le SLF (Syndicat de la librairie française) et l'ABF (association des bibliothécaires de France). De manière générale, dans les cas où la collectivité passe des marchés avec formalités, l'allotissement permet aux libraires de concourir et aux bibliothèques de bénéficier de la meilleure qualité de service possible. Collectivités clientes, bibliothécaires et libraires pourront négocier les marchés de fourniture, avec ou sans formalité préalable, en fonction des critères suivants :

#### Infrastructures et qualités propres de la librairie

- capacité à rechercher et à commander des titres, tous éditeurs confondus ;
- importance de l'assortiment sur place ;
- accès libre du bibliothécaire au fonds de la librairie, éventuellement avec des horaires réservés, avec possibilité de mise à disposition immédiate des documents ;
- accès libre du bibliothécaire aux bases de données bibliographiques, dans la librairie (Electre, FEL,...) ;
- désignation d'un interlocuteur professionnel et expérimenté chargé du suivi de la clientèle ;
- infrastructure qui permette matériellement le choix sur place, capacité de stockage en cas de livraison groupée ;
- capacité à fournir l'intégralité des commandes : qualité des relations commerciales entretenues par le libraire avec tous les diffuseurs et éditeurs.

#### Organisation commerciale de la librairie

La qualité des relations dépendra de la pré-

cision de la concertation organisée entre la bibliothèque et la librairie, notamment sur les modalités de commande, de réception, de facturation et éventuellement de livraison, et sur la transparence du coût de ces services.

- rapidité et respect des délais ; précision et fiabilité des informations sur les ouvrages indisponibles et efficacité des relances automatiques, selon un rythme défini en accord avec le bibliothécaire ;
- respect des modalités concertées de livraison ou de mise à disposition, respect du fractionnement demandé par le bibliothécaire dans le cas de pluralité de sites ;
- rapidité du service après vente (manquants, abîmés, erreurs) ;
- conformité des modalités de livraison : établissement d'un bon pour chaque livraison, organisé par ordre alphabétique ou selon les indications de la bibliothèque (bons séparés pour chaque acheteur, etc.) ;
- conformité des modalités de facturation avec les exigences du client - collectivité, facturation détaillée comportant au minimum l'auteur, le titre, l'éditeur et l'ISBN ;
- engagement de la collectivité cliente à respecter des délais stricts de règlement des factures, en conformité avec la réglementation.

>>> Prestations facultatives annexes à la fourniture de livres susceptibles d'être réalisées par les librairies, en concertation avec les bibliothèques :

- conseil, présentation d'ouvrages dans les murs de la librairie, thématique ou non, selon des modalités et des critères de sélection établis, fourniture des catalogues éditeurs (sous réserve de l'existence et de la qualité des informations communiquées par les fournisseurs des libraires) ;
- fourniture de documents à diffusion restreinte, de documents autres que le livre, de documents étrangers.

*Certaines des prestations ci-dessous représentent un coût supplémentaire élevé pour la librairie et devraient en conséquence être valorisées au moment de la rédaction des appels d'offres :*

- veille documentaire et alerte pour la découverte de titres ;
- service de nouveauté (« office ») : voir ci-après ;
- information des bibliothécaires à propos de la production ;
- participations aux animations, invitation d'auteurs, salons du livre ou expositions-



ventes, et plus généralement partenariats culturels : participation du libraire à la vie culturelle de la collectivité.

>>> Prestations qui doivent faire l'objet de contrats ou de lots spécifiques :

- équipement des livres : pose de codes-barres, de cotes, d'antivols, reliure ;
- actions de formation des bibliothécaires ou des enseignants.

#### Fourniture de données bibliographiques

La fourniture de fichiers électroniques, de notices bibliographiques ou de couvertures de livres numérisées, destinée aux commandes ou aux catalogues des bibliothèques, devra faire l'objet d'une étude conjointe préalable à l'établissement des marchés. Elle est susceptible de représenter des coûts importants, mais libraires et bibliothécaires devront suivre attentivement les évolutions en cours impliquant les différents producteurs de données bibliographiques. Elle devrait faire l'objet de lots spécifiques.

*Rappel : les notices et les couvertures ne sont pas libres de droits.*

#### L'office

La présentation de livres dans les bibliothèques, improprement appelée « office », limite matériellement l'offre présentée au bibliothécaire, et transfère au libraire une partie des responsabilités de celui-ci dans la constitution des fonds. Elle peut permettre de faire face à l'éloignement géographique des librairies qui rend difficile l'accès au fonds pour les bibliothécaires. Elle doit faire l'objet d'une concertation préalable très précise, relative aux critères de sélection à appliquer par le libraire, aux taux de retours admissibles, aux délais et à l'état matériel des ouvrages exclus de la commande ferme.

#### Quelques chiffres sur le livre

63 761 titres ont été édités en 2007 comprenant 60 376 nouveautés et nouvelles éditions. Tirage moyen en 2006 : 8 151 exemplaires (hors fascicules) ; 565 000 références titres étaient disponibles en 2007 (notices de livres disponibles parus avant le 31 décembre 2007).

Les 10 livres les plus vendus en 2007 selon le panel Ipsos (ventes en magasin, France métropolitaine)\* :

#### 1 - Harry Potter et les reliques de la mort

Joanne K. Rowling - Gallimard Jeunesse

#### 2 - L'élégance du hérisson

Muriel Barbery - Gallimard

#### 3 - Chagrin d'école

Daniel Pennac - Gallimard

#### 4 - Mes amis, mes amours

Marc Levy - Pocket

#### 5 - Les enfants de la liberté

Marc Levy - Robert Laffont

#### 6 - Seras-tu là ?

Guillaume Musso - Pocket

#### 7 - Une vie

Simone Veil - Stock

#### 8 - Ensemble, c'est tout

Anna Gavalda - J'ai lu

#### 9 - La version irlandaise (XIII.18)

Jean Van Hamme, Jean Giraud - Dargaud

#### 10 - Un secret

Philippe Grimbert - LGF (Le Livre de poche)

#### Vient de paraître

##### ⇒ Les écrivains auteurs de l'histoire littéraire

Sous la direction de Bruno Curatolo

Éditeur Presses universitaires de Franche-Comté - 2007 - 214 p. - Prix : 12 euros

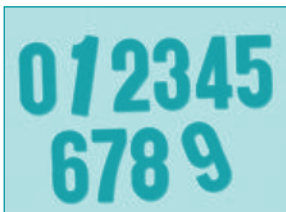
Ce volume prend place dans un vaste projet de recherche international, « L'histoire littéraire des écrivains ». Comment les écrivains pensent-ils et représentent-ils leur aventure collective ? Comment élaborent-ils une idée de la littérature tout en en faisant le récit ?

Plusieurs approches, notamment l'étude des entreprises personnelles (souvenirs, correspondances, journaux) ou collectives (panoramas, formes éditoriales, anthologies), répondent à ces questions en même temps qu'elles en soulèvent d'autres comme celles des genres narratifs ou de la valeur heuristique de la fiction face à l'histoire savante.

##### ⇒ Mondialisation et littérature de jeunesse

Notes, bibliographie et index de Dorothee Coppet - Perrot, Jean - Éditeur : Electre-Ed. Cercle de la Librairie - 381 p. - Prix : 46 euros

À l'heure où images, musiques, films et jeux affluent de toute part, l'auteur démontre que les livres destinés à la jeunesse ne peuvent échapper aux effets de la révolution technologique du millénaire ni résister à la mondialisation. Il expose le rôle de cette littérature devenue un enjeu pour la construction de l'identité culturelle.



\*Synthèse établie par l'Observatoire de l'économie du livre (DLL/CNL), mars 2008.

Sources : BnF, entrées au Dépôt légal, documents imprimés textuels, livres et brochures - source : Livres Hebdo/Electre - SNE, enquête de branche, échantillon ajusté 2006 (313 éditeurs), données retraitées - OEL, interrogation base Electre, source : © Ipsos/Livres Hebdo - \* estimations obtenues à partir des ventes réelles enregistrées en 2007 auprès d'un panel de points de vente (librairies de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> niveau, grandes surfaces culturelles et alimentaires), hors ventes à l'export et dans les Dom-Tom, hors ventes aux grossistes et ventes en ligne.

### ☞ **L'action culturelle en bibliothèque**

*Dirigé par Bernard Huchet et Emmanuèle Payen, avant-propos Michel Melot*

*Éditeur : Electre-Ed. Cercle de la Librairie*

*319 p. - Prix : 37 euros*

Étude des différentes formes d'actions culturelles possibles au travers d'exemples et d'expériences de plusieurs bibliothèques publiques. Une seconde partie propose des pistes et conseils à destination de responsables de bibliothèques afin de les aider à mettre en oeuvre une action culturelle au sein de leur établissement.

### ☞ **L'annuaire professionnel de la BD 2008**

*Éditeur : agence Ad Tatum - 250 p.*

*Prix : 59 euros*

La nouvelle édition de ce guide recense les coordonnées de près de 2 500 contacts dans les secteurs de la BD et de l'illustration : éditeurs de BD, auteurs (scénaristes, dessinateurs, illustrateurs, etc.), imprimeurs, relieurs, papetiers, diffuseurs et distributeurs, libraires et galeries BD, festivals et salons BD, magazines et sites BD, journalistes et essayistes spécialisés BD, professionnels (avocats, traducteurs, agents d'illustrateurs, experts...), écoles et centres de formation, syndicats et institutions.



## ► **Publics spécifiques**

*Favoriser l'accès à la lecture et à la culture pour tous les détenus en apportant des compétences et en renforçant les politiques partenariales. Améliorer l'environnement culturel des personnes accueillies à l'hôpital et favoriser la relation entre les acteurs culturels, les professionnels du livre et le milieu hospitalier.*

La mission en milieu pénitentiaire de l'ACCOLAD s'intègre depuis 1997 dans une action commune des ministères de la Justice et de la Culture afin de mettre en place une politique partenariale régionale à partir du développement des relations entre les établissements pénitentiaires, les équipements et services culturels des collectivités territoriales et, plus généralement, tous les acteurs locaux liés à la culture. Six maisons d'arrêt sont concernées en Franche-Comté : Belfort, Montbéliard, Besançon, Lons-le-Saunier, Lure, Vesoul. L'ACCOLAD travaille également avec le centre de semi-liberté de Besançon.

L'ACCOLAD a été chargée en 1998 par la DRAC et l'Agence régionale d'hospitalisation (ARH)

de Franche-Comté de réaliser une enquête auprès des hôpitaux de la région afin d'évaluer les actions déjà entreprises dans le domaine des pratiques culturelles. Une convention DRAC/ARH a été signée en 2001 confiant à l'ACCOLAD une mission en milieu hospitalier. L'ACCOLAD par ses missions en milieu pénitentiaire et en milieu hospitalier a permis de mettre en place des programmes inscrits dans la durée, d'accompagner les politiques publiques, de participer à une dynamique culturelle pour tous les publics y compris en position de « patients », d'engager des partenariats culturels entre les bibliothèques de lecture publique et les établissements pénitentiaires, d'inciter à la signature de conventions visant à officialiser et à pérenniser toute collaboration entreprise.

L'ACCOLAD fortement engagée dans l'élaboration des projets culturels au sein des établissements hospitaliers et pénitentiaires de Franche-Comté devra en 2008 interrompre ses actions. Nous souhaitons que cette mission importante pour tous puisse continuer et que l'ACCOLAD ait à nouveau les moyens d'agir en 2009.

« La culture est un droit pour tous, il est important que la culture soit présente de manière régulière afin que les hôpitaux, les établissements pénitentiaires ne deviennent pas en la matière des territoires désertés, pour que l'artiste, l'écrivain, le créateur enfin, ces hommes et femmes qui ont fait le choix de mettre la culture et l'art au centre de leur vie puissent encore et encore venir faire partager «aux publics empêchés» par le biais de leur art leur propre vision du monde (MJM) ».

## ► **Patrimoine**

### **Lure - Archives municipales**

*Conservation préventive et valorisation d'une collection des archives municipales*

Le service des archives départementales de Haute-Saône a un rôle de conseil. Il héberge et gère les archives modernes, contemporaines et anciennes. Installation, versements, tris, classements des archives, accueil du public sont quelques unes des tâches que mène Marilyne Treuthard, responsable des archives municipales de Lure depuis avril 2001. C'est dans ce contexte en pleine ébullition que nous avons repéré en 2006 dans les greniers de l'Hôtel de ville des collections inhabituelles de dessins et de peintures. Si les toiles de

petits maîtres comtois étaient parfaitement identifiées, il en était tout autre des œuvres graphiques signées J.W., Weyl, Jenny Weyl. Les dessins dégageaient une assurance qui a éveillé notre attention. Croquis de sculpteur, ou dessins de peintre, il était intéressant dans un premier temps de connaître l'origine de cette collection ainsi que l'artiste de ce fonds particulier et dans un second temps, urgent de protéger ces dessins. La nature fragile des œuvres et leur état, associés à un stockage dangereux (amoncellement, poussières, accrochages avec scotch) conduisaient à des dégradations irréversibles.

La consultation des registres de délibérations de Lure du 11 juillet 1969 révéla un legs versé à la ville par Monsieur Jean Pissarro et Madeleine Madeleine Pissarro. Le classement des œuvres, des conseils concernant les conditions de conservation et d'exposition ont été proposés ainsi que des devis de restauration. Deux spécialistes se sont rendues sur place, Agnès Vallet restauratrice en arts graphiques à Besançon, Frédérique Orvas restauratrice de peintures du CROA (centre de restauration et de conservation des œuvres d'art) à Vesoul.

La restauration des 61 dessins s'est concrétisée par l'enlèvement des anciens cadres et supports acides (papiers, scotch), le nettoyage délicat, la consolidation des pastels déchirés et lacunaires et un nouvel encadrement stabilisé. Les travaux soutenus par la région Franche-Comté sont complétés par un travail de recherches universitaires mené par Marion De Ravel D'Esclapon, sous la direction de Christine Peltre, directrice de l'Institut d'histoire de l'art de Marc Bloch - Strasbourg II. La consultation de plusieurs sites a permis de découvrir que Jenny Weyl est née Clémence Jenny Schwob à Lure en 1851, mariée à un militaire elle parcourt l'Afrique et l'Espagne. Elle croque ses rencontres, mendiants, tziganes, Africains et de nombreuses madones, elle meurt à Paris en 1934. Les bases de données Archim, Arcade et Joconde du ministère de la Culture signalent une sculpture « quinze ans » en plâtre actuellement en dépôt au musée du Luxembourg, photographiée par G. Michelez. L'œuvre fut présentée au salon des Beaux-Arts de Paris en 1887, au salon des artistes français en 1888, à l'Exposition universelle à Paris en 1889, un bronze est au musée des beaux-arts à Boulogne-Billancourt.

Il serait intéressant de signaler les œuvres

conservées en Franche-Comté.

**Exposition des œuvres** du 12 au 17 mai au centre culturel de Lure

**Conférence par Christine Peltre**, directrice de l'Institut d'histoire de l'art de Marc Bloch Strasbourg II, le 15 mai de 18h30 à 20h30 « Jenny Weyl et l'orientalisme » à l'auditorium François Mitterrand Espace Cotin à Lure.

<http://www.lure.fr/archives-municipales.htm>  
<http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/caran> (bases Archim, Arcade, Joconde).

## **Pays du Revermont - Jura**

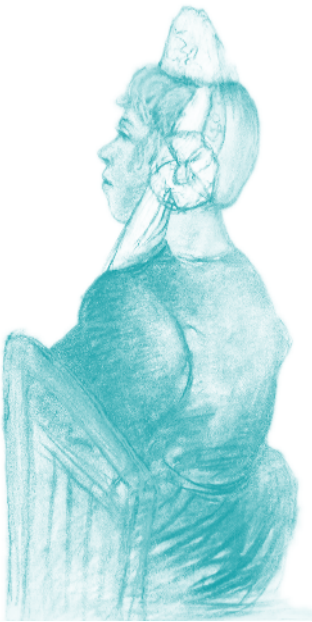
*Valorisation des fonds anciens et patrimoniaux des bibliothèques du pays du Revermont*

Le 8 avril s'est déroulée une sympathique « réunion de chantier » qui concluait la phase du catalogage informatique des fonds anciens et patrimoniaux des trois bibliothèques du pays du Revermont : celles d'Arbois et Poligny, gérées par les communautés de communes et celle de Salins-les-Bains gérée par la commune.

Ces trois collectivités se sont associées en 2005 pour élaborer une stratégie commune, avec le concours technique de la bibliothèque départementale de prêt du Jura, sous le contrôle de l'état représenté par le conseiller pour le livre et la lecture auprès de la DRAC. Ce consensus était élaboré dans la dynamique insufflée par les acteurs de la mise en œuvre du programme européen Leader +, qui prouvait là encore la possible naissance d'une politique de développement culturel entre les différentes collectivités et associations.

Malgré un parcours administratif complexe, une convention était signée le 19 mai 2006 entre les partenaires donnant mission à la ville de Salins-les-Bains la maîtrise de l'opération prévue au départ pour 50 000 ouvrages. Le chantier débutait concrètement en novembre 2006. Le catalogage dit « catalogage rétrospectif » a été effectué dans chaque bibliothèque par une entreprise spécialisée, ce qui a exigé de la bibliothécaire salinoise une grande disponibilité et mobilité. Chaque bibliothécaire a été fortement mise à contribution car il a fallu déplacer l'ensemble des ouvrages pour les confier aux spécialistes – parfois 3 en même temps – sans interruption de rythme.

À Salins-les-Bains cette manipulation a même été effectuée 2 fois pour permettre un dépoussiérage préalable des livres, étape





à laquelle les services techniques ont prêté main forte cet hiver.

C'est donc en présence des différents protagonistes et acteurs que le 37 992<sup>e</sup> et dernier ouvrage a été enregistré. Sur ce nombre 17 % concernent Poligny, 24 % Arbois et 59 % Salins-les-Bains.

Cette opération est actuellement complétée par la numérisation de plusieurs dizaines d'ouvrages. Ainsi, c'est en terme de facilité et de simplicité que seront bientôt consultables les catalogues et certains ouvrages.

Cette opération s'élèvera en fin de parcours à plus de 200 000 euros. Cette dépense est couverte par les collectivités locales et territoriales concernées, le Conseil général, l'État (Drac), et les fonds européens, ces derniers intervenant pour un tiers. Les autres partenaires sont : la BDP du Jura, le syndicat mixte du Pays du Revermont, le programme Leader +, les élus et les bibliothèques d'Arbois, de Poligny et de Salins-les-Bains, l'ACCOLAD, la société SAFIG prestataire catalogage, la société DECALOG fournisseur informatique.

**Jean-Paul Favereaux**

*Adjoint à la Culture Salins-les-Bains*

## ► Manifestations

*Retrouvez le programme complet des manifestations sur le site de l'ACCOLAD :*

*[www.livre-franchecomte.com](http://www.livre-franchecomte.com) (rubrique Agenda)*

### À visage découvert

**29 avril au 1<sup>er</sup> juin**

*Exposition de photos, de portraits et d'auto-portraits.*

*IUFM de Franche-Comté*

*Fort Griffon - 25042 Besançon Cedex*

*Tél. 03 81 65 71 65 - [www.fcomte.iufm.fr](http://www.fcomte.iufm.fr)*

### Grands Formats - Prolongation

Le musée du Temps de Besançon prolonge l'exposition Grands Formats jusqu'au 15 juin 2008 et présente quarante livres scientifiques, illustrés de gravures sur bois ou sur cuivre la plupart du temps coloriées à la main, extraits du trésor de la Bibliothèque municipale. Un des plus grands livres jamais imprimés est exposé : Les Oiseaux d'Amérique (Birds of America) de J. Jacques Audubon, 435 planches en couleurs au format « double-éléphant folio » où les oiseaux sont reproduits grandeur nature. Quatre exemplaires complets existent en France. Cet ouvrage est un des livres les plus rares et les plus cotés.

Le visiteur pourra aussi admirer le premier livre de vulcanologie moderne, les Campi phlegraei publié en 1776 par Sir William Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Naples, qui se passionna pour le Vésuve.

*Bibliothèque d'étude et de conservation :*

*Marie-Claire Waille, Tél. 03 81 87 81 43*

*Musée du Temps : Julie Nuyts*

*Tél. 03 81 87 84 30*

## Bibliothèques et handicaps

L'ACCOLAD en collaboration avec la MDP du Territoire de Belfort et le soutien du conseil général du Territoire de Belfort, du ministère de la Culture-DRAC Franche-Comté et de la région Franche-Comté organise un colloque le 12 juin 2008 sur la thématique : Culture, bibliothèques et Handicap.

*Ouverture du colloque :*

*Yves Ackerman, président du conseil général du Territoire de Belfort ;*

*Emmanuelle Herry, directrice de la MDP 90 ; Chantal Fontaines, directrice de l'ACCOLAD.*

*Première partie : La problématique des personnes handicapées dans la vie quotidienne. Les normes d'accessibilité des bâtiments recevant du public handicapé. La loi de 2005 et ses décrets d'applications.*

*Deuxième partie : Quelle offre culturelle pour les personnes handicapées ?*

*Table ronde : Quels partenariats mettre en œuvre ? Ministère de la culture, conseil général de Haute-Savoie, bibliothèque Kateb Yacine de Grenoble, maison départementale 90, la médiathèque départementale du territoire de Belfort, IDS.*

*Extrait de film en audiovision ;*

*Conclusion du colloque.*

*Conte bilingue en français et en LSF*

*par la compagnie Conte sur tes doigts.*

*Tout le long de la journée : démonstration de postes équipés, de synthèse vocale, de téléagrandisseur, table de livres sur les handicaps, catalogues, CD, sites spécialisés...*

*Renseignements et inscription :*

*ACCOLAD : Tél. 03 84 26 99 51*

*[Chantal.fontaines@livre-franchecomte.com](mailto:Chantal.fontaines@livre-franchecomte.com)*

## « Archéologie d'un rêve »

**Du 3 juillet au 29 août 2008**

L'exposition présente 6 thématiques : un espace consacré à l'architecture de la Maison du peuple ; la reconstitution des entrepôts ; des objets et des documents iconographiques



explicitites de l'idéal mutualiste au travers du parcours d'un individu ; la bibliothèque conservée dans son mobilier de 1922 ; l'atelier typographique des années 30 ; les caves à vins. Projection du film «La Frat' ou cent ans de solidarité dans le Jura». Cette exposition est le reflet de l'expression architecturale d'une pensée globale sur une société équitable et solidaire. Elle aborde la réalisation concrète d'une utopie sociale : coopérative d'alimentation, syndicats, mutuelles, organisations culturelles et sportives.

Association La fraternelle - Maison du peuple  
12 rue de la Poyat - 39200 Saint-Claude  
Tél. 03 84 45 42 26  
Courriel : [la.fraternelle@maisondupeuple.fr](mailto:la.fraternelle@maisondupeuple.fr)  
Site : [www.maisondupeuple.fr](http://www.maisondupeuple.fr)

## Agenda

Programme complet sur le site de l'ACCOLAD :  
[www.livre-franche-comte.com](http://www.livre-franche-comte.com)

### Mai du Livre d'art - Franche-Comté

En accompagnement de la manifestation sur le livre d'art, le SNE a lancé une étude sur les lecteurs de livre d'art en partenariat avec l'université de Paris XIII, l'ABF et la BPI. Un rapport sera publié en fin d'année 2008.  
[www.mai-livredart.com](http://www.mai-livredart.com)

### 50 ans du CLA

Programme sur : [www.cla.univ-fcomte.fr](http://www.cla.univ-fcomte.fr)  
Forum et journées d'étude sur la didactique et l'enseignement des langues en ligne.  
Centre de linguistique appliquée  
6 Rue Gabriel-Plançon - 25000 Besançon  
Tél. 03 81 66 52 00 - [cla@univ-fcomte.fr](mailto:cla@univ-fcomte.fr)

### Colloque : Socrate, vie privée, vie publique

15 et 16 mai - Besançon  
UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société - Tél. 03 81 66 51 51 (MSHE)  
Courriel : [arnaud.mace@univ-fcomte.fr](mailto:arnaud.mace@univ-fcomte.fr)  
Site Internet : <http://ista.univ-fcomte.fr/>

### Rendez-vous aux jardins

Du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2008 - Franche-Comté  
Thème : Voyage des plantes  
DRAC - Tél. 03 81 65 72 00

### Colloque : Bibliothèques et Handicap

12 juin - Belfort  
Accolad/MDP90 - Tél. 03 84 26 99 51

### Congrès de l'ABF

Du 12 au 15 juin - Reims  
Parcours en bibliothèques publiques :  
des adonnassants aux jeunes adultes.

### Bicentenaire : naissance de Xavier Marmier

Du 20 mai au 14 juin - Bibliothèque Pontarlier

### Rencontres et Racines

28 et 29 juin - Audincourt  
Tél. 03 81 36 37 79

### Fête de la jeunesse de Palente

Du 2 au 7 juin - MJC Palente Besançon

### Petites fêtes de Dionysos

Du 3 au 6 juillet - Pays d'Arbois et du Revermont  
CRL - Tél. 03 81 82 04 40

### Semaine du Livre polaire et de montagne

Du 26 juillet au 30 juillet - Prémanon  
Centre polaire Paul-Émile Victor,  
Tél. 09 77 51 25 45 - [www.centrepev.com](http://www.centrepev.com)

## Formations

Le programme complet des formations en Franche-Comté peut être consulté sur le site de l'ACCOLAD : [www.livre-franche-comte.com](http://www.livre-franche-comte.com).  
La plaquette régionale 2008 est disponible sur demande.

## ACCOLAD

### Conservation préventive : les supports enregistrés (vinyles, DVD et K7 vidéo)

11 septembre - Dole

### Mécénat culturel : aspects pratiques et juridiques pour les médiathèques, le milieu carcéral et le milieu hospitalier

18 novembre - Besançon

### BPJEPS

La formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) spécialité animation culturelle prépare à des fonctions d'animateur culturel. Il conçoit des projets d'animation à vocation de médiation culturelle. L'UC 9 : maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation culturelle avec le support « livre écriture, lecture » est mise en place en collaboration avec l'ACCOLAD. Les autres options sont « cinéma » ou « accompagnement des pratiques musicales ». Cette formation modulaire en alternance, débutera le 15 septembre 2008 et s'achèvera le 15 juillet 2009. Retour des dossiers : 30 mai 2008. Épreuves de sélection : 26 et 27 juin 2008. Prises en charge du coût de la formation envisageables.

### Trajectoire Formation

13 avenue Léon Blum - 25200 Montbéliard  
Tél. 03 81 96 70 92  
[contact@trajectoire-formation.com](mailto:contact@trajectoire-formation.com)  
[www.trajectoire-formation.com](http://www.trajectoire-formation.com)

**accolad**  
agence régionale de coopération

37 A rue Édouard-Frossard

90300 Cravanche

Tél. 03 84 26 99 51

Fax 03 84 26 36 08

[accolad@livre-franche-comte.com](mailto:accolad@livre-franche-comte.com)

[www.livre-franche-comte.com](http://www.livre-franche-comte.com)

Directrice de la publication

**Marie-Claire Waille**

Rédactrice en chef

**Chantal Fontaines**

Conception graphique

**Isabelle Beauquis**

Impression

**Imprimerie Bera**

Tirage à 1450 exemplaires

ISSN 0981-1362

Publié avec le soutien du  
ministère de la Culture,  
direction régionale des affaires  
culturelles de Franche-Comté,  
et de la région Franche-Comté,  
avec la participation des conseils  
généraux du Doubs, du Jura,  
de Haute-Saône et du  
Territoire de Belfort